



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Gert Auväärt (Estonie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session la question intitulée « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 18^e et 19^e séances, les 1^{er} et 8 décembre 2015. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la situation de trésorerie de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au 9 octobre 2015 (A/70/443);

b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/575).

¹ A/C.5/70/SR.18 et A/C.5/70/SR.19.



II. Examen du projet de résolution A/C.5/70/L.7

4. À sa 19^e séance, le 8 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali » (A/C.5/70/L.7), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Pologne.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/70/L.7 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 69/289 A du 19 juin 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation de trésorerie de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali au 9 octobre 2015¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport².

¹ A/70/443.

² A/70/575.